

Lexique Présentation générale

Apprentissage : acquisition de connaissances, développement d'habiletés, d'attitudes et de valeurs par la perception, l'interaction et l'intégration d'un objet par un sujet. Ce processus, au cœur de l'action pédagogique, contribue au développement de la personne, en l'occurrence l'élève.

Attente : description, dans le prolongement de la progression au cours d'un cycle, des apprentissages qu'il s'agit d'atteindre. Dans le PER, les attentes, dites fondamentales, désignent les apprentissages que chaque élève devrait atteindre au cours, mais au plus tard à la fin d'un cycle. Des attentes complémentaires aux *Attentes fondamentales* sont fournies pour certaines disciplines au cycle 3.

Axe thématique : intitulé donné au développement à travers les trois cycles et dans une cohérence verticale, d'un ensemble défini d'apprentissages référant au même thème (*Grandeurs et mesures, Production de l'écrit, Relation Homme-espace*, par exemple).

Capacité transversale : aptitude à faire quelque chose qui est susceptible d'être à la fois exercé et mobilisé dans l'ensemble des domaines d'apprentissage et des disciplines scolaires. Les *Capacités transversales* sont appelées à évoluer et à se transformer au travers de l'apprentissage tout au long de la vie. Elles ne se manifestent qu'en s'appliquant à des situations et à des contenus et ne sont pas évaluables pour eux-mêmes.

Compétence : possibilité, pour un individu, de mobiliser un ensemble intégré de ressources en vue d'exercer efficacement une activité considérée généralement comme complexe.

Composante : élément spécifique directement rattaché à un *Objectif d'apprentissage* et constitutif de celui-ci. Les composantes retenues dans le plan d'études sont considérées comme essentielles et prioritaires en vue de sélectionner ou d'élaborer des situations d'apprentissage concrètes, mais ne constituent jamais un ensemble exhaustif.

Condition cadre : ensemble d'indications relevant soit de l'organisation, soit d'éléments matériels (infrastructure, équipement technique, ...) considérés comme indispensables pour que les apprentissages décrits et les attentes formulées puissent être atteints.

Cycle : découpage du parcours de formation en une ou plusieurs périodes administratives pluriannuelles, référant à une organisation homogène du système éducatif considéré. Dans le PER, la scolarité obligatoire est découpée en deux cycles de quatre ans pour le degré primaire et en un cycle de trois ans pour le degré secondaire I. Ces choix sont conformes à l'*Accord intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Accord HarmoS)*.

Curriculum de formation : ensemble regroupant la construction méthodique d'un projet de formation global incluant les principes, les finalités, les objectifs généraux, l'organisation, les contenus, les attentes et le mode de déclinaison choisi.

Domaine : regroupement de plusieurs disciplines constitutives du curriculum de formation, autour d'éléments communs de nature épistémologique et/ou didactique. Dans le PER, les domaines réfèrent à des intentions communes et déclinent les contenus sur la base d'*Objectifs d'apprentissage* à la fois communs et spécifiques. Le découpage des domaines tient compte du contexte national (*Accord HarmoS*) et international en matière d'éducation.

Langue de scolarisation : langue dans laquelle tous ou la plupart des enseignements scolaires sont prodigués. La langue de scolarisation est souvent la langue commune et la langue première (ou la langue maternelle) des personnes vivant dans la région où se trouve l'établissement scolaire (par exemple le français comme langue de scolarisation en Suisse romande).

Objectif d'apprentissage : forme d'expression des objectifs communs liés aux disciplines retenues pour le programme de formation des sept cantons romands réunis dans la CIIP. Chaque *Objectif d'apprentissage* est précisé à l'aide de quelques composantes. Pour chaque domaine, l'ensemble des objectifs forme un réseau regroupant les apprentissages visés pour toute la scolarité obligatoire.

Projet global de formation : projet éducatif au sens large, fondé sur des valeurs et des finalités communes aux sept cantons romands, énoncées dans la *Déclaration du 30 janvier 2003* de la CIIP. Ce projet détermine une structure générale des *Objectifs d'apprentissage* qui doit garantir, pour tous les élèves fréquentant la scolarité obligatoire, une formation complète et équilibrée organisée autour d'une série de visées et de compétences jugées prioritaires pour qu'ils s'insèrent et s'épanouissent dans la société actuelle et dans leur vie personnelle et professionnelle future.

Visées prioritaires : finalités générales de chaque domaine d'apprentissage propres à l'organisation du plan d'études. Les *Visées prioritaires* d'un domaine recouvrent et opérationnalisent, du point de vue de l'élève, les finalités retenues par la CIIP.